

BNP

Secretarial Neville

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - GAZ DE FRANCE

Direction Régionale de l'Ile-de-France
CEDEX n° 8 - 92080 PARIS LA DÉFENSE

Le 14/77

MR MONNET JEAN

43B BD VICTOR HUGO

087 RC

92200 NEUILLY SUR SEINE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous disposez d'un moyen moderne de paiement car vous êtes titulaire d'un compte bancaire.

Vous avez su apprécier la simplification de vos paiements, la meilleure organisation de votre budget familial (ou personnel), la possibilité de contrôle de vos dépenses, la plus grande sécurité devant la perte et le vol. Vous ne voudriez plus revenir en arrière.

Savez-vous que vous n'avez pas épuisé tous les avantages de ces formules et que vous pouvez bénéficier de services annexes, notamment de l'un des plus intéressants, le paiement automatique de vos factures.

Vous êtes certainement au courant de cette possibilité, mais vous ne l'avez pas retenue jusqu'à présent. Sachez que dans notre région près de 700.000 de nos clients l'ont adoptée et sont convaincus de ses avantages.

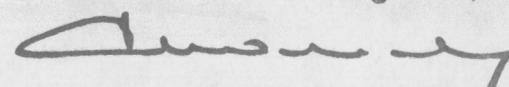
Avec votre autorisation (toujours révisable) et sous votre contrôle préalable, nous vous proposons d'en finir avec les tracas occasionnés par les modes de paiement habituels.

- Ce procédé est GRATUIT.
- Vous êtes libre de suspendre le paiement de toute facture contestée car vous êtes PRÉVENU A L'AVANCE.
- Dans l'éventualité où votre compte ne serait pas suffisamment approvisionné, vous n'avez AUCUN ENNUI à craindre, la facture nous sera retournée et nous vous la représenterons ultérieurement.

Pensant que cette solution retiendra favorablement votre attention, je vous remets ci-contre le document qui vous permettra d'en bénéficier.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à ma considération distinguée.

Le Directeur Régional,



Remarque : La modification de votre mode actuel de règlement de nos factures nécessite un court délai. Il est cependant possible que vous receviez la prochaine facture sous la forme du modèle auquel vous êtes habitué ; nous vous serions obligés d'en effectuer le règlement, une fois encore, comme par le passé.

Dès que vous recevrez des factures comportant la mention " conformément à votre demande, le montant de ce relevé sera prélevé sur votre compte " vous serez dégagé de tout souci, le montant de vos consommations nous étant désormais réglé directement par votre Banquier.

COMPTABILITE DES TELECOMMUNICATIONS

COMPTE COURANT POSTAL

C. R. I. T.

TEL. : (1) 666.2122
TELEX : 690.625

CEDEX N° 55
75300 PARIS BRUNE

PARIS 9048-56 V

NUMERO DE COMPTE	RELEVÉ	PERIODE D'IMPUTATION AU COMPTEUR	PERIODE D'ABONNEMENT	DATE D'ENVOI DU RELEVÉ
17472110	3B 0	13 MAR au 11 MAI	16 MAI au 15 JUL	02/06/78

TAXES ET REDEVANCES DES TELECOMMUNICATIONS

SOLDE ANTERIEUR	(1) (2)	COMPTEUR	TICKETS	ABONNEMENT	CREDIT	TOTAL (1)
		53766	1392	32256	D	87414

450,24 FR.

En cas de changement d'adresse définitif, prévenez votre centre de télécommunications, sinon vous resteriez responsable de l'usage du poste après votre départ.

A 0,42 FR.

MR MONNET JEAN

43BIS BD VICTOR HUGO

92200 NEUILLY SUR SEINE

*payé le 5.7.78
chéque N: 2777003
BNP Montfort*

87,42 FR.

A 0,47 FR.

(1) Montant précédé de A — AVOIR, précédé de D — DU. - (2) Il est possible qu'un versement tardif soldant le DU ANTERIEUR indiqué n'ait pas encore été comptabilisé. Si vous avez effectué un tel versement, veuillez en déduire le montant du NET A PAYER.

ATTENTION : L'Administration est fondée à suspendre l'usage de votre ligne si la somme due n'est pas versée dans un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi du présent relevé.

RESEAU FRANÇAIS DE TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

Centre de Comptabilité des Télécommunications
du Réseau International
94007 CRETEIL CEDEX

Téléphone : 569.96.20
C.C.P. Paris 9041-99 F

TAXE DES TELEGRAMMES ET RADIOCOMMUNICATIONS

COMPTE DSR 07472110

DATE D'ENVOI DU RELEVÉ : 03/05/78

12120/001

MR MONNET JEAN

43BIS BD VICTOR HUGO

92200 NEUILLY SUR SEINE

PERIODE DU 21/11 AU 20/01 1978

PAGE: 1

DATE	Référence DEPOT	DESTINATAIRE	Nature	Nbre de mots Minutes	TAXES ACCESSOIRES		Surtaxes de dépôt	TAXE TOTALE
					Nature	Montant		
06/12	029TSF	NEWYORK	ORD	19			1,26	37,36
06/12	030TSF	WASHINGTONDC20007	ORD	42			1,26	97,86
29/12	582TTB	COSCOB CONNECTICUT	ORD	32			1,26	74,86
29/12	583TTB	NEWYORK	ORD	20			0,42	38,42
29/12	584TTB	WASHINGTON DC	ORD	19			0,42	44,12
NET A PAYER								292,62

*payé le 12 mai 1978
par chèque BNP Levallois
N° 4 528 553*